

UN MINISTÈRE FORT

Pour un ministère fort

Le 19 décembre 2012, le Ministre du travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, s'adressait à l'ensemble des agents pour rappeler sa volonté de faire du ministère « un ministère fort », en sortant du malaise constaté au cours des dernières années et en redonnant du sens à nos missions. Il a évoqué deux grands chantiers à venir :

- l'évolution du système d'inspection du travail
- la mobilisation de nos services pour l'emploi dans le nouveau contexte de décentralisation.



dialogue social

- ✘ A l'occasion de ce courrier, il a donné l'orientation à prendre pour conduire la démarche de changement en mettant au cœur du processus le dialogue social

RENCONTRES INTERRÉGIONALES

- ✘ C'est ainsi qu'il a annoncé les rencontres interrégionales qui se sont déroulées en fin d'année 2012 réunissant l'encadrement des DIRECCTE et la société civile, suivies de consultations des agents dans chacune des régions. Les consultations ont été menées au travers de 12 questions posées par le ministre portant sur :

-
- ✘ Les grands principes sur lesquels bâtir un ministère plus fort
 - ✘ L'évolution de notre système d'inspection du travail
 - ✘ L'efficacité de nos actions pour l'emploi en les inscrivant dans une stratégie régionale quadripartite sur l'emploi et la formation professionnelle.

L'EXPRESSION DES AGENTS

- ✘ 3000 agents ont participé aux échanges dont la capitalisation s'est avérée particulièrement riche, à telle enseigne que le projet ministériel a pu s'enrichir des propositions ainsi recueillies.

UN CORPS UNIQUE D'INSPECTION DU TRAVAIL

- ✘ Il a enfin annoncé dans son courrier du 19/12/2012 la mesure la plus immédiate, consistant à éteindre dans un délai de dix ans le corps des contrôleurs du travail pour ne laisser subsister qu'un seul corps, celui des inspecteurs du travail.
- ✘ Dans ce cadre, le ministre a annoncé la mise en œuvre d'un plan de transformation d'emploi sur trois ans visant à promouvoir sur cette période, 540 contrôleurs au grade d'inspecteurs du travail par un examen professionnel.

ORIENTATIONS

- ✘ Un nouveau courrier du ministre aux agents le 8 juillet 2013 vient marquer un point d'étape important dans la démarche de changement, en donnant des orientations au projet qui engagent les services dans un processus profond de transformation, aussi bien en termes d'organisation qu'en termes d'intervention.

-
- ✘ L'ambition politique telle que décrite dans le courrier permet de sérier les sujets de société qui impactent nos services.
 - ➡ la réduction de la fracture sociale,
 - + les fractures de l'emploi et des précarités, celles du travail, de la santé au travail et de la citoyenneté au travail.

DEUX GRANDES MISSIONS ONT ÉTÉ RÉVÉLÉES AU TRAVERS DES RÉFLEXIONS ET DES CONSULTATIONS :

- ✘ **La sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels :** *De l'anticipation des compétences, aux mutations économiques sur un territoire ; du pilotage de l'insertion et des contrats aidés à l'homologation des PSE.*
- ✘ **La qualité du travail :** *De la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs à la lutte contre le travail illégal en passant par la juste rémunération ou le temps de travail.*

UN PROJET CONDUIT PAR LE DIALOGUE SOCIAL

- ✘ La méthode voulue par le ministre passe par la promotion du dialogue social. *Le respect vigilant du fait et du droit syndical, la confiance dans la capacité des partenaires sociaux à trouver les bons équilibres, dans le respect de l'ordre public social auquel nous avons mission de veiller.*

LE RECUEIL DE L'EXPRESSION DES SERVICES

- ✘ L'INTEFP a capitalisé l'ensemble des expressions recueillies dans les régions.
- ✘ Cette capitalisation a fait l'objet de trois synthèses :
 - ✘ Sur le ministère fort
 - ✘ Sur le système d'inspection du travail
 - ✘ Sur l'emploi et l'économie

UN MINISTÈRE FORT

- ✘ Les services déconcentrés se vivent comme des accompagnateurs de la transformation sociale porteurs de la vision d'un Etat fort régalien, neutre, impartial, garant de l'intérêt général et de l'équité, un Etat qui pilote et coordonne
- ✘ Conviction de posséder les atouts et compétences pour répondre aux enjeux évoqués par le ministre

UN MINISTÈRE FORT

Points de vigilance

- Inquiétude face à la décentralisation
- Moyens d'action financiers nécessaires pour peser sur les politiques
- Diminution des pouvoirs régaliens
- Tentation du recours à l'externalisation
- Des conditions de réussite mises en avant
- Clarification des positionnements attendus dans un paysage de partenariat complexe aux compétences enchevêtrées

UN MINISTÈRE FORT

Propositions

- ✘ Perception que toutes les ressources en présence dans la DIRECCTE peuvent être mises en synergie et conjuguées au service des objectifs assignés
- ✘ Décloisonnement
- ✘ Transversalité
- ✘ Collectif autour de certains projets
- ✘ Mobilisation de la formation
- ✘ Faire aboutir la construction des DIRECCTE
- ✘ Meilleure cohérence et articulation des administrations centrales entre elles
- ✘ Fluidification en interne des DIRECCTE
- ✘ Optimisation de la circulation des ressources et de l'information

- ✘ Un rôle réaffirmé de l'encadrement sur le pilotage, l'animation, la pédagogie, la communication, la mobilisation et la valorisation des compétences et l'évaluation de l'action
- ✘ Présence sur le terrain et un maillage territorial
- ✘ Conserver le caractère généraliste de cœurs de métiers (IT et CMAT)
- ✘ Une affirmation forte du rôle de pilotage en particulier sur les politiques de l'emploi
- ✘ Identification des lieux et des instances les plus pertinents
- ✘ Atteinte des objectifs
- ✘ Passe par un maintien voire un renforcement des moyens alloués qu'ils soient humains ou financiers
- ✘ Politique de communication volontariste et très forte

EMPLOI ET MUTATIONS ÉCONOMIQUES

- ✘ Une légitimité des services de l'état et donc de la DIRECCTE/DIECCTE incontestée
- ✘ Une expertise inégalée
- ✘ Les services du Pole travail
- ✘ Une connaissance et une expertise des territoires qui est effective

- Fortement questionnée par les évolutions récentes et à venir
- Les compétences
- Le positionnement
- Des moyens d'intervention

- ✘ Nécessitent une clarification et une affirmation « forte » du rôle de la DIRECCTE/DIECCTE
- ✘ Tant vis-à-vis des partenaires que des opérateurs dont les services ont la tutelle
- ✘ Rationalisation
- ✘ Service public de l'emploi qui conserve toute sa pertinence
- ✘ Questions des relations avec les Préfets et Sous-Préfets et leurs modes d'intervention font débat
- ✘ Liens échanges et travaux avec les services du Pole Travail voire du pole C qui se développent progressivement
- ✘ Synergie pour intervenir de manière « coordonnée et intégrée »

- ✘ Modalités de travail entre les différents échelons de la Direccte sont encore à clarifier et stabiliser
- ✘ Nécessité exprimée de consolider les compétences des agents
- ✘ Connaissance mutuelle
- ✘ Échange de pratiques professionnelles
- ✘ Politique de l'emploi et du développement économique
- ✘ CMAT
- ✘ Animation des équipes territoriales par le niveau départemental ou régional

SYSTÈME D'INSPECTION DU TRAVAIL

- ✘ Légitimité de l'inspection du travail
- ✘ Garante de l'application du droit du travail
- ✘ Contrôle
- ✘ Conseil
- ✘ Capacité de médiation
- ✘ Mise en mouvement des partenaires sociaux
- ✘ L'attachement au caractère généraliste de l'inspection du travail est profondément marqué
- ✘ Indépendance

- ✘ Libre décision
- ✘ Etat d'esprit plus collectif
- ✘ En externe, les coopérations actuelle fonctionnent
- ✘ L'organisation actuelle de l'inspection du travail est jugée globalement satisfaisante pour traiter la demande individuelle
- ✘ L'organisation territoriale des sections
- ✘ Les secrétariats de section sont enfin considérés quasi unanimement comme ayant un rôle pivot dans l'organisation d'une section
- ✘ L'organisation en section généraliste est territoriale est largement plébiscitée

- La demande individuelle s'est complexifiée
- Les divergences portent sur les approches, les pratiques des uns et des autres
- Un pilotage indispensable
- Des attentes importantes se sont exprimées sur le rôle de la direction générale du travail
- Avec le sentiment cependant que les réformes actuelles du ministère vont à l'encontre du travail collectif
- Méfiance
- Valorisation

- Sentiment d'utilité sociale
- Sens à l'action de l'IT
- Rétablir des liens de confiance entre tous les acteurs du SIT
- Réaffirmer et partager les valeurs de l'IT dans toutes les composantes du SIT
- Améliorer la structuration verticale des échelons du SIT
- Adapter les moyens humains aux exigences des enjeux
- Un partenariat adapté

- Affirmer le soutien de l'administration centrale aux agents de contrôle
- Aujourd'hui le SIT n'est pas forcément lisible pour tous les agents
- Les évolutions actuelles sont perçues comme déstabilisantes
- La crainte existe également que dans un système d'inspection où il n'y aurait que des inspecteurs
- Mais des points de vigilance ou des craintes sont formulés

- Risque d'appauvrissement
- Risque de confusion entre faire avec et laisser tout faire aux "spécialistes"
- Crainte de perdre le pouvoir de décision
- Multiplication des interlocuteurs
- Monotonie des tâches

- ✘ Conserver une réponse à la demande sociale totale
- ✘ Ne pas restreindre la demande de proximité à la demande individuelle
- ✘ "Collectivisation" des demandes individuelles
- ✘ Ratio de temps des agents de contrôles pour répondre à la demande individuelle
- ✘ Traitement du pré contentieux prud'hommal
- ✘ Service public de proximité et de qualité
- ✘ Mission d'appui technique et juridique
- ✘ Equilibre entre la logique d'appui et la logique de pilotage
- ✘ Redéfinir précisément chacune des missions dévolues aux agents de contrôle

- ✘ Dans certaines régions le débat sur les fondamentaux du métier revêt un caractère dépassé
- ✘ Détermination de priorité d'action
- ✘ La notion de priorité est comprise, la seule réponse à la demande individuelle pouvant effectivement détourner de l'essentiel
- ✘ La décliner à tous les niveaux territoriaux
- ✘ Une volonté forte de voir les agents associés à l'élaboration de celle-ci
- ✘ Indépendance demeure parfois encore mal comprise
- ✘ Visibilité aux actions
- ✘ Diversifier les champs d'intervention
- ✘ Equilibrer la réalisation d'actions prioritaires et l'activité quotidienne

- ✘ Associer de manière étroite les agents du SIT à la construction des plans d'action
- ✘ Systeme d'information performant permettant d'instituer de véritables diagnostics territoriaux
- ✘ Permettre l'adaptation des actions prioritaires aux spécificités territoriales
- ✘ Communiquer aux agents sur les résultats des actions menées
- ✘ Animation et appui
- ✘ Animation au niveau régional ou départemental
- ✘ Echanges d'information
- ✘ Rôle du pôle T
- ✘ ...

LES INSTRUCTIONS DU MINISTRE

- ✘ Au terme du processus de consultation de l'ensemble des agents du ministère et de la société civile, le Ministre a présenté en CTM le 19 septembre 2013 un projet d'instructions en direction des services déconcentrés et des directions d'administration centrale pour la mise en œuvre du projet « un ministère fort »

DEUX GRANDES MISSIONS

- ✘ Le développement de l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels
- ✘ La qualité du travail dans toutes ses dimensions y compris la santé et la sécurité au travail

UNE DÉMARCHE

- ✘ Promouvoir une croissance économique riche en emplois et lutter contre les injustices
 - + Dialogue social à tous les niveaux
 - + Affirmation du rôle régalien
 - + Faire avancer le progrès social

POUR LE SYSTÈME D'INSPECTION DU TRAVAIL

- ✘ Un système généraliste et organisé territorialement
- ✘ Action plus collective
- ✘ Mise en place des unités de contrôle
- ✘ Création d'un réseau des risques particuliers
- ✘ Mise en place d'une unité régionale d'appui et de contrôle sur le travail illégal

-
- ✘ Réduction des priorités nationales et régionales
 - ✘ Extension des pouvoirs des agents de contrôle

POUR L'EMPLOI

- ✘ L'Etat a la responsabilité de la politique de l'emploi
- ✘ Evolution du mode de gouvernance des politiques de l'emploi
- ✘ Leviers plus efficaces
- ✘ Un positionnement des services dans la conduite de projets

-
- ✘ Renforcement des pouvoirs de contrôle des SRC
 - ✘ Renforcement du lien travail emploi